



STAGIAIRE GÉNIE CIVIL

Service du génie

16 semaines – 40 heures/semaine – début mai 2023

DESCRIPTION SOMMAIRE DU POSTE

Sous la supervision du chef de division génie et en collaboration avec les membres du service, le ou la stagiaire devra assurer un soutien technique pour le Service des travaux publics.

La personne effectue des calculs techniques et réalise des inspections et des suivis relativement à divers travaux réalisés par des entrepreneurs, sous-traitants ou en régie. Elle prépare et rédige divers documents (appels d'offres, plans Autocad, lettres, rapports). Elle compile et met à jour différentes données des infrastructures municipales. Elle relève et localise les services et accessoires (vannes, regards, puisards) et transmet des informations techniques sous forme de dossier ou de rapport.

Cette liste n'est pas restrictive. Dans l'exécution de ses fonctions, le ou la stagiaire en génie civil, Service des travaux publics, effectue toutes tâches connexes.

EXIGENCES

SAVOIR

- Être inscrit à temps plein au baccalauréat en génie civil (1, 2 ou 3 années complétées) ou en technique en génie (2 années complétées).
- Fournir une preuve du statut étudiant à temps plein pour l'année complète (hiver et automne), preuve délivrée par une institution scolaire reconnue par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec.
- Détenir la formation *Santé et sécurité générale sur les chantiers de construction*.
- Avoir une bonne connaissance du logiciel Autocad LT.
- Posséder un permis de conduire valide de classe 5.

SAVOIR-ÊTRE

- Être organisé, avoir de l'initiative et être autonome.

Les personnes intéressées à postuler doivent transmettre leur curriculum vitae ainsi qu'une lettre de motivation avant 16 h 30 le 17 février 2023.

En ligne

villedemont-tremblant.qc.ca/emploi

Par la poste

Service des ressources humaines

Affichage 2023-10-TP

1145, rue de Saint-Jovite Mont-Tremblant QC J8E 1V1

Par courriel

ressourceshumaines@villedemont-tremblant.qc.ca

Nous vous remercions de votre intérêt pour la Ville de Mont-Tremblant. Seules les personnes retenues seront contactées.
La Ville de Mont-Tremblant souscrit à la Loi sur l'égalité en emploi.